

BELGIQUE

Contribution de la Belgique au renforcement des données pour le développement

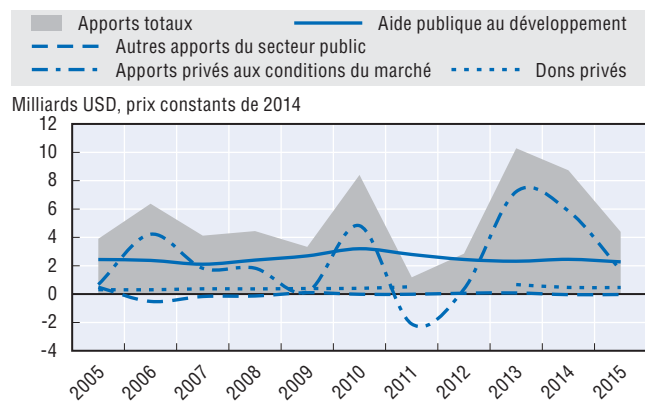
La Belgique prévoit de participer plus activement au renforcement des capacités statistiques des pays en développement dans le but d'améliorer leur production statistique, de promouvoir l'utilisation des données par les responsables de l'action publique, la société civile et les citoyens, et de renforcer la coordination entre les partenaires au développement. La Belgique apporte son soutien principalement sous forme d'assistance technique et de financement de matériel.

Recueillir des « données massives » fiables et fournir des données plus ouvertes et plus accessibles au public constitue une nouvelle priorité stratégique de la Coopération belge au développement. En Ouganda, la Belgique soutient deux programmes innovants relatifs aux « données massives » : i) Pulse Lab Kampala, qui met au point des applications permettant de suivre, en temps réel, la qualité des services publics dans les domaines de la santé et de l'éducation en Ouganda ; et ii) Argent mobile pour les pauvres, qui a pour objet de soutenir la planification des transports publics à Kampala, de dresser la carte de l'inclusion financière et de promouvoir l'expansion des transferts de fonds par téléphone portable auprès des populations pauvres. Dans le cadre de plusieurs de ses programmes sectoriels (agriculture, eau, santé et infrastructures rurales, par exemple), la Belgique s'emploie à renforcer les capacités de traitement des données géographiques, qui sont déterminantes dans l'optique d'une gestion moderne des données.

Selon l'ensemble de données du Rapport sur le soutien des partenaires à la statistique (PRESS) de 2017, les engagements de la Belgique en faveur du financement des capacités et systèmes statistiques nationaux des pays en développement se sont élevés en moyenne à 0.18 million USD par an en 2013-15.

Apports financiers de la Belgique aux pays en développement

Graphique 11.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2005-15, Belgique



Note : On ne dispose pas de données sur les dons privés pour 2012.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933491858>

La Belgique utilise l'APD pour mobiliser d'autres ressources au service du développement durable

- Ses engagements d'aide publique au développement (APD) pour la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement, par exemple, le soutien au renforcement de leur système fiscal, se sont élevés à **6.7 millions USD** en 2015.
- Ses engagements d'APD pour la promotion de l'aide pour le commerce et l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale se sont élevés à **205 millions USD** en 2015 (-11.9 % en termes réels par rapport à 2014).

Résultats obtenus par la Belgique au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

Tableau 11.1. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial, Belgique

	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide non liée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'IITA
2016	77.7	35.3	53.2	96.7	63.4	59.8	bon	excellent	bon
Année de référence	-	30.3	23.2	94.9	79.6	77.7	bon	bon	-
Tendance	-	↑	↑	↑	↓	↓	=	↑	-

Note : Voir la note méthodologique en annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs.

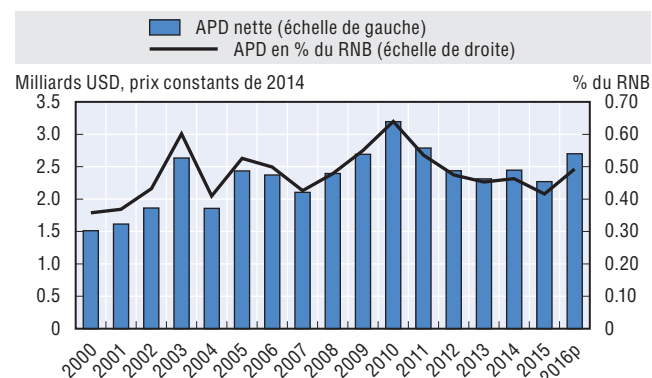
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933495035>

Aide publique au développement dispensée par la Belgique

En 2016, les apports nets d'APD de la Belgique se sont élevés à 2.3 milliards USD (données provisoires), ce qui représente 0.49 % de son revenu national brut (RNB) et une hausse de 19.6 % en termes réels par rapport à 2015, principalement imputable à l'augmentation des dépenses consacrées aux réfugiés sur son territoire. Les perspectives de croissance de l'APD belge sont négatives. L'engagement pris par les autorités d'atteindre l'objectif de 0.7 % pour le rapport APD/RNB est inscrit dans la loi, mais en 2015 ont été annoncées d'importantes compressions budgétaires qui se poursuivront jusqu'en 2019. La part non liée de l'APD belge (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) a été de 96.7 % en 2015 (stable depuis 2014), la moyenne du CAD étant de 78.1 % pour 2015. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 99.8 % en 2015.

En 2016, le coût des réfugiés dans le pays donneur s'élevait à 386 millions USD, soit une hausse de 67.3 % en termes réels par rapport à 2015, et représentait 16.8 % de l'APD nette totale de la Belgique.

Graphique 11.2. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2000-16, Belgique

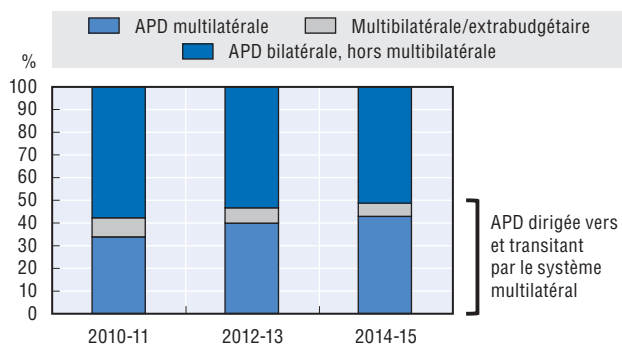


p : données préliminaires.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933491867>

En 2015, 59.9 % de l'APD belge ont été dispensés sous forme d'aide bilatérale. La Belgique a affecté 40.1 % de son APD totale aux contributions au budget central des organisations multilatérales, contre 26.2 % pour la moyenne des pays du CAD. Elle a aussi dirigé 10.7 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multilatérales/extrabudgétaires).

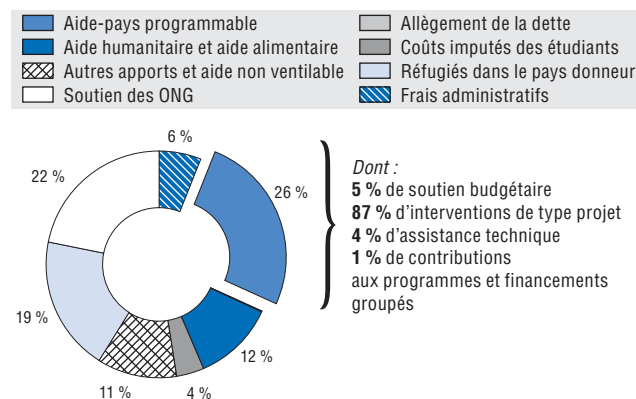
Graphique 11.3. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, Belgique



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933491872>

En 2015, 25.7 % de l'APD bilatérale de la Belgique ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires. La part de l'aide-pays programmable a été faible par comparaison avec la moyenne des pays du CAD pour 2015 (48.8 %). Les interventions de type projet ont représenté 87 % de l'APP.

Graphique 11.4. Composition de l'APD bilatérale, 2015, versements bruts, Belgique

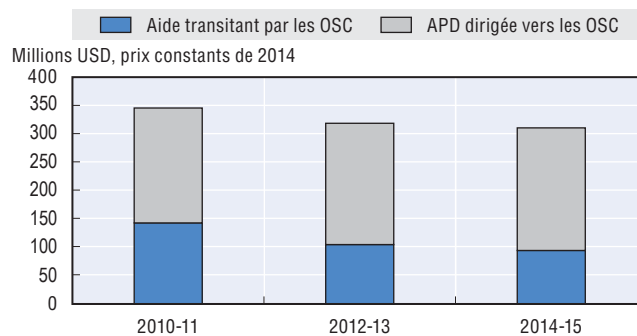


Dont :
5 % de soutien budgétaire
87 % d'interventions de type projet
4 % d'assistance technique
1 % de contributions aux programmes et financements groupés

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933491882>

En 2015, l'APD bilatérale dirigée vers les organisations de la société civile (OSC) et transitant par celles-ci s'est élevée à 262.6 millions USD. Ce montant a représenté 22.2 % de l'APD bilatérale de la Belgique, contre 16.9 % pour la moyenne du CAD. Entre 2014 et 2015, l'aide dirigée vers les OSC et acheminée par leur intermédiaire a légèrement augmenté en volume (0.7%), et elle est restée stable en pourcentage de l'aide bilatérale (22.7 % en 2014).

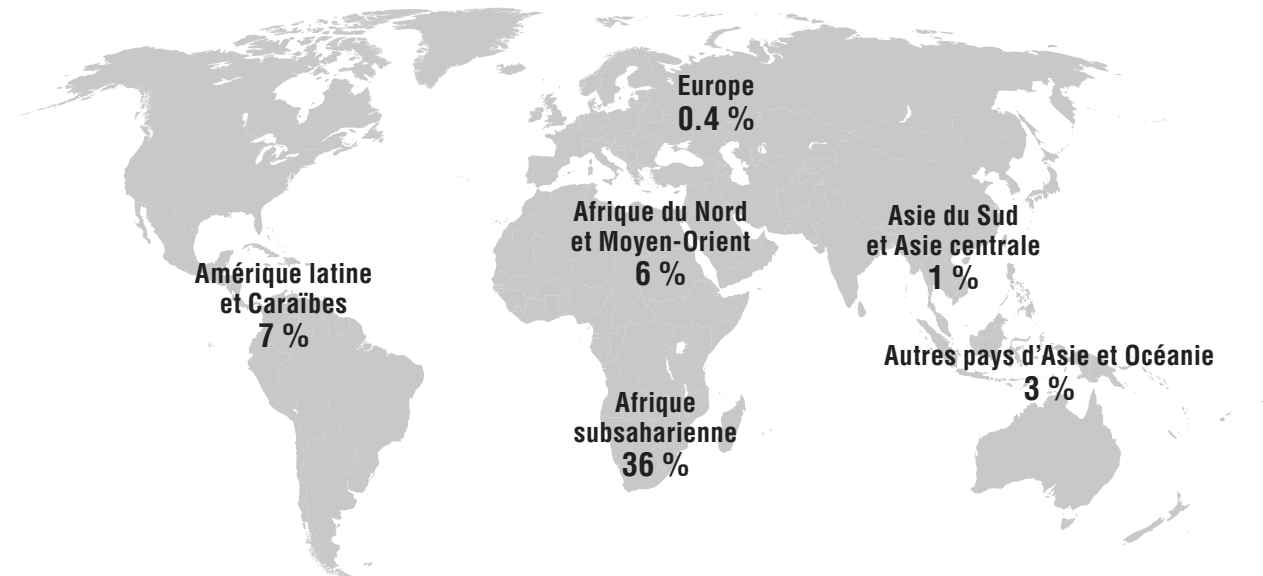
Graphique 11.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyennes sur deux ans, versements bruts, Belgique



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933491890>

En 2015, l'APD bilatérale de la Belgique a été principalement orientée vers l'Afrique subsaharienne, à laquelle a été consacré un montant de 406.5 millions USD. Une partie de l'aide apportée à l'Afrique subsaharienne, soit 295 millions USD, a été affectée à la région des Grands Lacs, qui fait partie des priorités de la Coopération belge au développement.

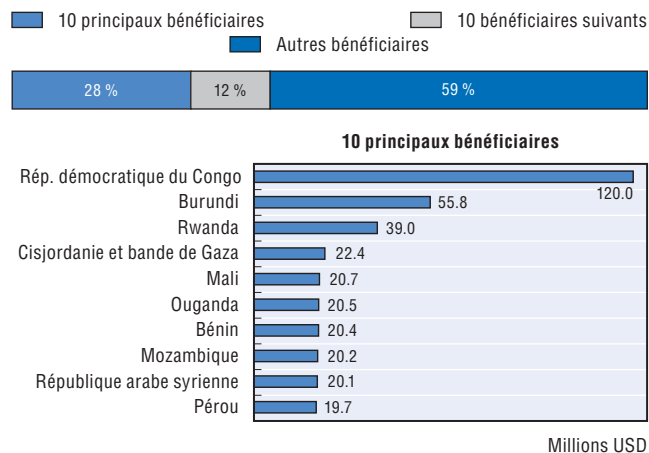
Graphique 11.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2014-15, versements bruts, Belgique



Note : La répartition par région de 46 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2014-15. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte. StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933491907>

En 2015, la Belgique a affecté 27.4 % de son APD bilatérale aux dix principaux bénéficiaires de son aide. Huit de ses 14 pays partenaires prioritaires figurent parmi ces derniers. La République démocratique du Congo, le Burundi et le Rwanda font partie des cinq premiers bénéficiaires. En 2015, le soutien apporté par la Belgique aux contextes fragiles a représenté un montant de 417 millions USD, soit 35.2 % de l'APD bilatérale brute.

Graphique 11.7. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, moyenne 2014-15, versements bruts, Belgique

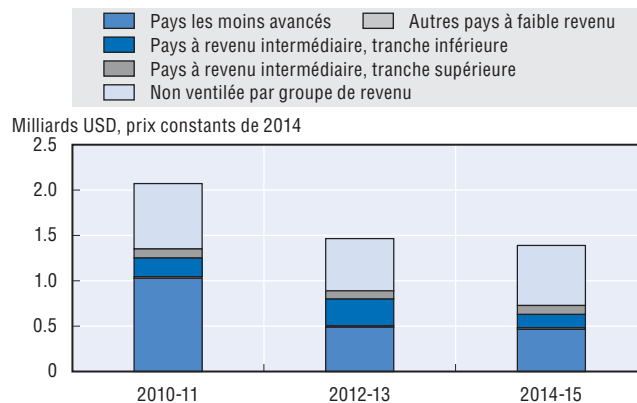


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933491919>

En 2015, 32.2% de l'APD bilatérale de la Belgique ont été affectés aux pays les moins avancés (PMA), soit un montant de 381.2 millions USD. Ce chiffre traduit une diminution par rapport à celui de 2014 (35.1 %), mais il reste supérieur à la moyenne du CAD pour 2015 (24.3 %). Ce sont les PMA qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale de la Belgique en 2015, mais il faut noter que 48.1 % de cette aide n'étaient pas ventilés par groupe de revenu.

L'APD totale de la Belgique aux PMA a représenté 0.13 % de son RNB en 2015, ce qui est inférieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

Graphique 11.8. APD bilatérale par groupe de revenu, moyennes sur deux ans, versements bruts, Belgique



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933491925>

En 2015, 28 % de l'APD bilatérale de la Belgique ont été affectés aux infrastructures et services sociaux, soit un montant total de 368.1 millions USD. Une place importante a été faite à la santé (109.5 millions USD), au gouvernement et à la société civile (79.7 millions USD), ainsi qu'à l'éducation (89.4 millions USD). L'aide humanitaire a représenté 235.7 millions USD.

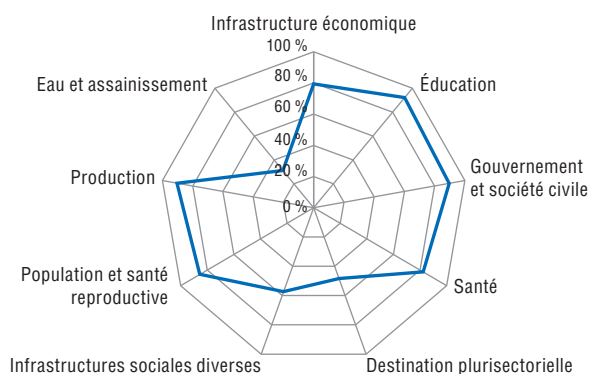
Graphique 11.9. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2014-15, engagements, Belgique



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933491937>

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité hommes-femmes s'est élevée à 718 millions USD en 2015. L'égalité des sexes constitue un thème transversal de la Coopération belge au développement, et la Belgique a approuvé en 2013 son deuxième Plan d'action national Femmes, paix et sécurité. Ce dernier met fortement l'accent sur la nécessité de prévenir et de combattre la violence fondée sur le sexe dans les zones de conflit et celles qui sortent d'un conflit. En 2015, 75.9 % de l'aide bilatérale ventilable avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou significatif, contre 36.3 % pour la moyenne des pays du CAD. La proportion était de 73.6 % en 2014. L'aide de la Belgique au titre de l'éducation, des secteurs productifs, du gouvernement et de la société civile, et de la population et de la santé reproductive est axée sur la problématique hommes-femmes.

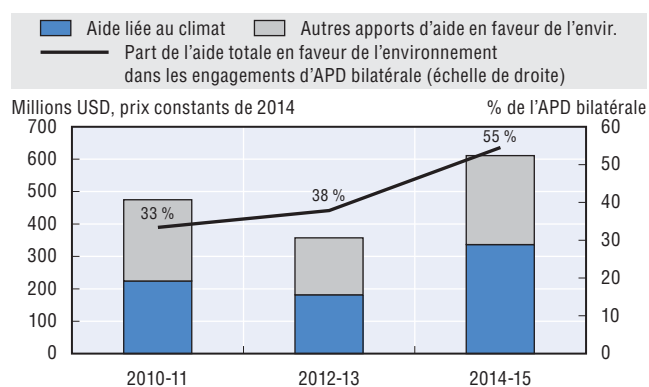
Graphique 11.10. Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité hommes-femmes par secteur, 2015, engagements, Belgique



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933491949>

L'APD bilatérale au titre de l'environnement s'est élevée à 541 millions USD en 2015. L'environnement et le changement climatique sont des thèmes transversaux des efforts de la Belgique, qui s'emploie aussi à renforcer sa stratégie et à accroître ses ressources afin que des progrès puissent être faits dans ces domaines. La part de l'aide bilatérale axée sur l'environnement est en augmentation depuis 2010. En 2015, 56.2 % de l'aide bilatérale ventilable de la Belgique étaient orientés vers l'environnement, et 32.1 % visaient tout particulièrement le changement climatique, contre respectivement 33.2 % et 26.2 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 11.11. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyennes sur deux ans, engagements, Belgique



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933491955>

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

Référence

OCDE (2015), *Examens de l'OCDE sur la coopération pour le développement : Belgique 2015*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264242036-fr>.



Extrait de :
Development Co-operation Report 2017
Data for Development

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/dcr-2017-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2017), « Belgique », dans *Development Co-operation Report 2017 : Data for Development*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/dcr-2017-15-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.